



24

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : snu65@snuipp.fr

site : <http://65.snuipp.fr/>

c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

merci de communiquer ce message à tous les personnels

chers collègues,

- grève nationale le 5 décembre

vous trouverez en pdf joint, le tract avec les logos des 3 syndicats qui appellent ensemble à la grève dans notre département (CGTEduc'action, CGT Fonction Publique - pour les agents territoriaux - et SNUipp-FSU).

vous trouverez également un modèle de lettre pour vos parents d'élèves, en 2 formats modifiables pour que vous puissiez l'adapter.

pour rappel : les courriers de ce type doivent être distribués à l'extérieur de l'école ou donnés aux élèves **FERMES** (agrafés, sous enveloppe, etc ...)

pensez à envoyer votre déclaration d'intention avant lundi soir minuit (cf. modèle modifiable en pj - compléter l'heure à laquelle vous devriez prendre votre service le 5 décembre)

- **Assemblée Générale des grévistes à 9h30 à la Bourse du Travail de Tarbes**
- **rassemblement pour départ en manifestation à 11h15 devant la Bourse**
- **demande d'audience au Préfet des Hautes-Pyrénées à 12h. Prise de parole devant la préfecture.**

prévision grève : merci de remplir le tableau ci-dessous

nom de l'école	attendus le 5 décembre	grévistes	non grévistes	école fermée	cantine et garderie

exemple :

élém Tableau Noir à Lieudit	attendus le 5 décembre	grévistes	non grévistes	école fermée	cantine et garderie
nbre d'enseignants	16	15	1	non	
nbre d'ATSEM ou animateurs	8	8	0		non

- stages liaison école-collège : à l'initiative du SNUipp65, l'intersyndicale du 1er degré a adressé un courriel au DASEN lui demandant de renoncer à l'obligation de covoiturage pour obtenir le remboursement des frais de déplacement pour ces stages quasiment obligatoires (cf pdf joint).

à suivre donc ...

à défaut d'une réponse positive, et si vous êtes toujours invités et non convoqués, nous proposerons à l'intersyndicale de lancer un mot d'ordre de refus de participer à ces stages.

pour les animations pédagogiques, les réunions de directeurs etc ..., la consigne de l'an passé n'a toujours pas été levée.

vous trouverez le modèle de courrier à adresser au DASEN sous couvert de votre IEN en cliquant sur ce lien : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1627>

cordialement

joëlle noguère



Si vous attendez d'avoir un problème pour contacter le syndicat, le jour où vous aurez un problème il n'y aura peut-être plus de syndicat ...

Syndiquez-vous maintenant !!!